

Image not found or type unknown



Non respect au droit de visite

Par **heim jean claude**, le **15/05/2018** à **16:43**

La non conciliation a eu lieu le le fevrier2018 j'ai un droit visite un mercredi dur deux dans point rencontre familialemon ex épouse m'a apporté ma fille que deux fois elle assinue que j'ai eu des geste déplacer en vers ma fille,mais le point rencontre contre dit mon ex épouse,alors dois je faire pour valoir mon droit de visite?MERCI